



UFC – Que Choisir de la Mayenne

31 rue Oudinot - 53000 - LAVAL

Tél : 02 43 67 01 18

Courriel : contact@mayenne.ufcquechoisir.fr

Laval, le 28 février 2018

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE



Vous êtes conviés le

Jeudi 22 mars 2018 A 17h 30

A l'assemblée générale extraordinaire

(Quartier Ferrié, rue de la Gaucherie, 53000 – LAVAL)

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire :

○ **Approbation des nouveaux statuts de l'association**

Les statuts de la fédération UFC-Que choisir ayant été modifiés en 2016, notamment afin de les mettre en conformité avec l'évolution de la structure, les statuts de l'association en Mayenne doivent également évolués.

Pour notre association, les modifications n'entraînent aucune modification dans le fonctionnement courant de l'association. Le nom officiel de l'association, autrefois « Union Fédérale des Consommateurs 53 QUE CHOISIR » devient « Union Fédérale des Consommateurs QUE CHOISIR DE LA MAYENNE (en abrégé UFC-Que choisir 53), nom qui était utilisé dans le langage courant depuis plusieurs années.

Le texte intégral des nouveaux statuts est disponible sur le site de l'association www.mayenne.ufcquechoisir.fr ou peut être obtenu par mail ou par courrier sur simple demande.

L'assemblée générale extraordinaire sera immédiatement suivie de l'assemblée générale ordinaire



En fin de réunion, un pot de l'amitié sera offert.

X-----

POUVOIR à retourner avant le 21 mars 2018 à : **UFC – QUE CHOISIR 53**

31 rue Oudinot 53000 – LAVAL

Je soussigné (nom, prénom et adresse) :

Adhérent n° :

donne pouvoir à (nom et prénom de votre représentant) :

de me représenter à l'assemblée générale extraordinaire de l'association UFC – QUE CHOISIR de la Mayenne, convoquée pour le jeudi 22 mars 2018 à 17h 30

Date et signature (*Précédée de la mention manuscrite : Bon pour pouvoir*)